

Module EP 11 Comptabilité agricole

Pré-requis	Culture générale du niveau secondaire II.
Compétence	Les candidat/e-s maîtrisent les techniques permettant de tenir la comptabilité d'une entreprise agricole. Sur la base des données disponibles, elles/ils sont en mesure d'interpréter un boucllement.
Contrôle de la compétence	90 minutes écrit (résolution de problèmes, étude de cas)
Niveau	3 (examen professionnel)
Objectifs d'apprentissage	Les candidat/e-s <ul style="list-style-type: none">• effectuent l'inventaire des actifs et des dettes (capitaux étrangers), et établissent le bilan;• saisissent les opérations courantes et de boucllement;• établissent et interprètent un boucllement simple;• comparent les résultats avec des références et commentent la situation économique de l'entreprise (marges, revenus, consommation, évolution des fonds propres).
Contenus	<ul style="list-style-type: none">• Terminologie : actif, passif, capitaux étrangers, fonds propres• Evaluation de l'inventaire sur la base des valeurs indicatives officielles• Tenue à jour et boucllement d'un journal• Etablissement d'un plan comptable, y compris les comptes de répartition• Etablissement du compte d'exploitation et du boucllement annuel• Interprétation du boucllement

Certification	La compétence certifiée est reconnue en tant que qualification partielle pour l'obtention du brevet fédéral de paysanne / responsable de ménage agricole et de gouvernante / gouvernant de maison.
Durée de validité pour le prestataire	4 ans dès la date d'enregistrement
Prestataires	Centres de formation en économie familiale et en agriculture
Forme de l'offre	Cours blocs, cours à la journée ou en soirée
Durée (recommandation)	40 heures, réparties en 30 heures de cours et min. 10 heures d'étude sur le plan personnel
Validité	6 ans à dater de la certification